

ca dr' @ ge

Etudes, recherches et statistiques de la
Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

N°1
Décembre 2007

LA RETRAITE ANTICIPÉE AVANT 60 ANS

Christophe Albert

EN 2007, LA CNAV A ENREGISTRÉ SON 400 000ÈME DÉPART EN RETRAITE ANTICIPÉE. INSTAURÉE PAR LA RÉFORME DES RETRAITES DE 2003, CETTE MESURE A PERMIS AUX ASSURÉS AYANT UNE CARRIÈRE LONGUE D'ANTICIPER D'UN À QUATRE ANS LEUR DÉPART EN RETRAITE. AVEC UNE MOYENNE DE 110 000 DÉPARTS PAR AN, LA RETRAITE ANTICIPÉE A CONNU UNE RAPIDE MONTÉE EN CHARGE. LES PERSONNES CONCERNÉES SONT MAJORITAIREMENT DES HOMMES OUVRIERS OU EMPLOYÉS. GRÂCE À UNE ACTIVITÉ CONTINUE, ILS PERÇOIVENT EN MOYENNE UNE PENSION PLUS ÉLEVÉE QUE LES AUTRES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL.

Depuis janvier 2004, les assurés ayant démarré leur activité très jeunes et bénéficiant d'une longue durée de cotisation peuvent partir en retraite dès 56 ans. Dans un contexte d'allongement de la durée de cotisation, ce dispositif avait pour objectif d'améliorer l'équité au sein d'une même génération en permettant à ceux qui ont cotisé longtemps de partir avant 60 ans. Par ailleurs, dans l'attente de l'aboutissement de négociations sur la prise en compte de la pénibilité du travail, elles aussi prévues par la réforme de 2003, cette possibilité de départ en retraite précoce a pu être considérée comme un début de réponse. L'analyse des espérances de vie à 60 ans par catégories sociales (Mesrine 1999) montre, en effet, un écart de 5 ans entre ouvriers et cadres¹. Et, les salariés qui ont commencé à travailler tôt ont une forte probabilité d'appartenir à des catégories sociales dont l'espérance de vie est inférieure aux autres.

324 000 assurés ont bénéficié de cette mesure entre 2004 et 2006². La somme des pensions versées aux assurés du régime général n'ayant pas encore atteint leur 60e anniversaire représente le coût de la retraite anticipée, lequel s'élève à 1,8 milliards d'euros pour 2006.

¹ Sur des données plus récentes (2000-2002), Isabelle Robert-Bobée et Olivier Cadot (2007) indiquent que « Les anciens ouvriers ont donc, à âge donné, un risque annuel de décès supérieur de 11 % à celui des anciens cadres » (p. 3). Les auteurs précisent cependant que ces différences ne sont pas uniquement liées aux conditions de travail, sans toutefois pouvoir quantifier spécifiquement ce qui serait dû à ces conditions.

² Un dispositif parallèle de retraite anticipée pour handicapés a concerné 2 570 liquidations en trois années d'exercice. Il n'est pas détaillé dans ce document.

Environ 110 000 nouveaux bénéficiaires de la retraite anticipée par an

Depuis sa mise en œuvre, la retraite anticipée a connu un succès certain. Dès 2004, 113 200 assurés sont partis en retraite avant 60 ans. Pour 2005 et 2006, l'importance des départs anticipés est restée stable (cf. tableau 1).

La part des retraites anticipées dans l'ensemble des départs de l'année est passée de 17 % en 2004 à 15 % en 2006. Cette légère baisse s'explique par l'arrivée à 60 ans de générations de plus en plus nombreuses³, alors même que le nombre de nouveaux bénéficiaires de retraite anticipée est resté relativement constant.

La génération 1948 a atteint 56 ans en 2004 et 59 ans en 2007. Il s'agit donc de la première génération ayant potentiellement bénéficié de la retraite anticipée en totalité. Au sein de cette génération, 17 % des hommes et 5 % des femmes ayant cotisé au régime général ont bénéficié du dispositif. À législation inchangée, cette proportion peut encore légèrement progresser pour les générations suivantes mais devrait, à partir de la génération 1953, connaître une inflexion. En effet, l'âge légal de fin de scolarité a été fixé à 16 ans à partir de cette génération⁴, rendant moins fréquente la possibilité d'avoir validé des trimestres avant ou au cours de l'année des 16 ans.

80 % des bénéficiaires de la retraite anticipée sont des hommes...

Les hommes bénéficient plus fréquemment du dispositif, même si leur part relative a légèrement baissé en 2006 par rapport aux années précédentes. Ils représentent 80 % des assurés partis en retraite anticipée cette année-là.

Les femmes, ayant en moyenne un taux d'activité plus faible, ont plus de difficultés à satisfaire la condition de durée d'assurance nécessaire. Le fait de ne pas intégrer dans la durée cotisée les majorations de durée d'assurance ni les trimestres AVPF exclut les femmes ayant interrompu leur carrière pour élever des enfants⁵.

En revanche, les périodes de maladie et les périodes militaires, spécifiques aux hommes, sont intégrées dans la période cotisée dans la limite de quatre trimestres sur l'ensemble de la carrière.

Les conditions pour partir en retraite anticipée

Trois critères déterminent l'âge possible de départ à la retraite entre 56 et 59 ans : la durée d'assurance (durée validée), la durée cotisée et l'âge de début d'activité.

Age de départ	Durée Validée	Durée Cotisée	Nombre de trimestres validés en début de carrière
56 ou 57 ans	168 trimestres (42 ans)	168 trimestres (42 ans)	5 trimestres validés avant la fin de l'année civile des 16 ans (4 trimestres pour ceux nés en fin d'année)
58 ans	168 trimestres (42 ans)	164 trimestres (41 ans)	5 trimestres validés avant la fin de l'année civile des 16 ans (4 trimestres pour ceux nés en fin d'année)
59 ans	168 trimestres (42 ans)	160 trimestres (40 ans)	5 trimestres validés avant la fin de l'année civile des 17 ans (4 trimestres pour ceux nés en fin d'année)

Tableau 1. Les départs en retraite comptabilisés au régime général

	2004	2005	2006
Départs en retraite			
Hommes	376 600	352 800	383 900
Femmes	283 100	284 400	330 700
Ensemble	659 700	637 200	714 600
Départs en retraite anticipée			
Hommes	96 900	84 500	86 400
Femmes	16 300	17 600	21 800
Ensemble	113 200	102 100	108 200
Hommes	86 %	83 %	80 %
Femmes	14 %	17 %	20 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %
Part des départs anticipés dans le flux			
Hommes	26 %	24 %	23 %
Femmes	6 %	6 %	7 %
Ensemble	17 %	16 %	15 %

Source : Échantillon Cnav (1/20). Départ en retraite en date d'effet.

Tableau 2 Durées d'assurance tous régimes des nouveaux bénéficiaires de la retraite anticipée de 2006

	Hommes	Femmes
Durée validée moyenne	43,0 ans	45,7 ans
Durée cotisée moyenne (au sens de la retraite anticipée)	42,3 ans	41,9 ans

Source : SNSP (Système national statistique des prestataires) au 31 décembre 2006.

Parmi les bénéficiaires de la retraite anticipée, les hommes partent plus tôt en retraite que les femmes. Sur l'ensemble des départs enregistrés depuis 2004, 30 % des hommes sont partis dès 56 ans contre 25 % des femmes, anticipant ainsi de quatre années leur départ en retraite (cf. graphique 1). Au total, ils sont 55 % à partir à 56 ou 57 ans contre 45 % pour les femmes.

... ayant plutôt eu des emplois d'ouvriers ou d'employés

En comparant les retraités de 56 à 59 ans avec les actifs du même âge⁶, on observe une présence relative plus importante⁷ des professions suivantes :

- pour les femmes, les ouvrières de l'industrie et de la manutention, les techniciennes et les professions de la santé ou du social ;
- pour les hommes, les ouvriers qualifiés de l'industrie et les employés de commerce.

En revanche, les assurés « cadres » ou assimilés⁸ constituent 9 % de l'effectif total des bénéficiaires de la retraite anticipée en 2006 au sein du régime général, alors qu'ils représentent près de 20 % des actifs du même âge.

Des carrières continues avec des rémunérations moyennes plus élevées...

Malgré la faible présence des cadres et la forte proportion d'ouvriers, les salaires annuels des bénéficiaires de la retraite anticipée sont, en moyenne et aux différents âges, supérieurs à ceux des salariés des mêmes générations : l'écart est compris entre 5 et 10 % pour les hommes et il atteint jusqu'à 30 % pour les femmes, tout au long de la carrière.

Cette différence peut s'expliquer par une activité continue. En effet, les hommes bénéficiaires de la retraite anticipée ont une fréquence plus élevée d'activité salariée dans leur carrière que l'ensemble des assurés. Cette fréquence se traduit par un taux de reports de salaire au compte du Régime Général plus élevé d'environ 30 points au cours de la carrière et cela malgré une part plus importante de pluri-pensionnés parmi les bénéficiaires de la retraite anticipée. En ce qui concerne les femmes, l'écart est encore plus important : l'année des 30 ans, par exemple, les

femmes bénéficiaires de la retraite anticipée sont 75 % à avoir eu un salaire contre 35 % pour les autres femmes passées en retraite la même année mais à 60 ans ou plus.

Cette continuité de l'activité se prolonge jusqu'à la fin de la carrière. 90 % des bénéficiaires de la retraite anticipée ayant liquidé leur retraite en 2006 étaient en emploi en 2005, contre 39 % pour les assurés passant à la retraite à 60 ans. La proportion de personnes en situation de chômage était de 9 % pour les assurés partis entre 56 et 59 ans, contre 29 % pour ceux partis à 60 ans.

La quasi-absence d'inactivité et de période de chômage au cours de la carrière conduit à des montants de salaire annuels supérieurs à la moyenne, quelles que soient les professions des bénéficiaires de la retraite anticipée. Ces niveaux de salaires peuvent s'expliquer par une productivité propre à

³ Au 1er janvier 2007, la génération 1945 est composée d'environ 600 000 personnes. À cette même date, la génération suivante rassemble environ 800 000 personnes, effectifs qui progressent encore un peu sur les générations ultérieures.

⁴ Jusqu'à la génération 1953, l'âge de fin de scolarité était fixé à 14 ans.

⁵ À titre d'illustration, seulement 10 % des femmes bénéficiaires d'une retraite anticipée ont au moins trois enfants contre 25 % pour les autres femmes retraitées.

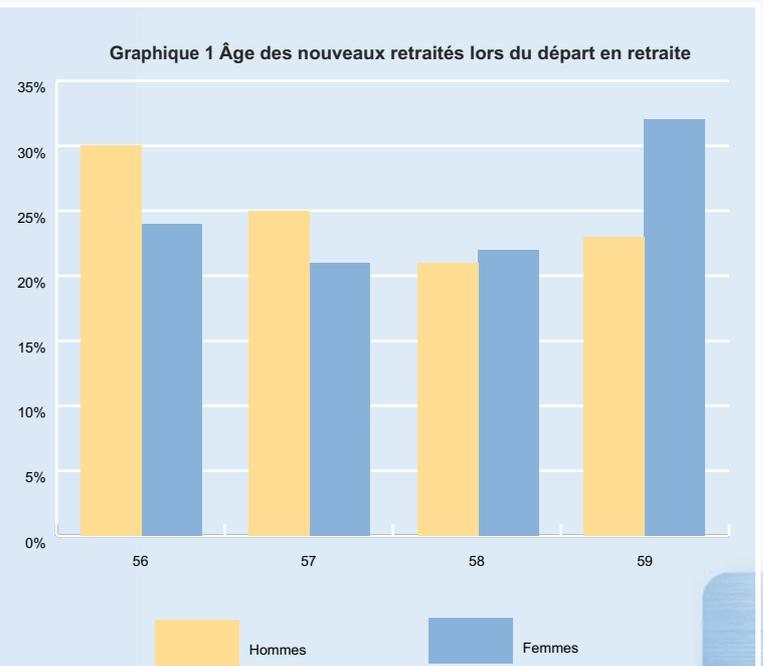


Tableau 3 Niveaux de salaires et de pensions des nouveaux retraités de 2006

	Hommes (flux 2006)		Femmes (flux 2006)	
	retraite normale	retraite anticipée	retraite normale	retraite anticipée
SAM moyen (€ 2006)	16 577 €	19 474 €	9 652 €	16 347 €
Montant global moyen de la pension (€ mensuels)	599 €	737 €	440 €	641 €

Source : SNSP au 31 décembre 2006.

ces assurés, ou, plus simplement, par une perception continue de salaire tout au long de la carrière.

... et en conséquence, un niveau de pension supérieur à celui des autres retraités

Les pensions moyennes des bénéficiaires de la retraite anticipée sont supérieures à celles de l'ensemble des prestataires, en particulier pour les femmes (cf. tableau 3). Pour les nouveaux retraités de l'année 2006, l'écart est en moyenne de 23 % pour les hommes et de 46 % pour les femmes. La pension est le résultat du produit du taux de pension, du salaire annuel moyen et du coefficient de proratisation⁹.

Le taux de pension des bénéficiaires de la retraite anticipée est de fait toujours égal au taux plein (50 %) alors qu'au sein de l'ensemble des retraités, ceux qui atteignent ce taux représentent 93 % du total. Par la nature même de la carrière, continue depuis l'âge de 15 ans, les durées d'assurance des bénéficiaires de la retraite anticipée sont supérieures aux durées des autres retraités, ce qui implique également des coefficients de proratisation plus élevés.

Le salaire annuel moyen (ou Sam), moyenne des vingt-cinq meilleurs salaires annuels plafonnés et revalorisés qui rentre dans le calcul du montant de la pension, est plus élevé pour les bénéficiaires de la retraite anticipée que pour les prestataires de plus de 59 ans. L'écart en 2006 est de 17 % pour les hommes et atteint 69 % pour les femmes.

La retraite anticipée instaurée au 1er janvier 2004 a connu un succès certain depuis sa mise en place. Elle a donc permis d'améliorer l'équité au sein d'une même génération sur le plan de la durée travaillée. Ces départs massifs à la retraite avant 60 ans ont eu un effet sur les taux d'activité des seniors : le taux d'activité des 55-59 ans a effectivement baissé depuis 2004 (Marioni, 2007). Ce résultat va à l'encontre de l'un des motifs de la loi portant réforme des retraites d'août 2003 qui visait à augmenter le taux d'activité des seniors.

Sources :

Cnav, 2007, « Profil des Retraites anticipées 2006 », Note interne Cnav disponible sur le site du Cor. (www.cor-retraites.fr)

Cnav, 2007, « Comportement de départ en retraite », Note interne Cnav disponible sur le site du Cor. (www.cor-retraites.fr)

Cor, 2001, « Retraites : renouveler le contrat social entre les générations. Orientations et débats », Premier rapport du Conseil d'orientation des retraites, La Documentation française, Paris, 395 p.

Cambois E., Robine J.-M., 2000, « Inégalités sociales d'espérance de vie sans incapacité en France : résultats et points de méthodologie », Médecine/Sciences, n° 11, vol. 16, Inserm-Paris / SRMS-Montréal, p. 1218-1224.

Marioni P. (dir.), 2007, « Colloque "Âge et emploi". Emploi et travail des seniors : des connaissances à l'action. Synthèse des principales données sur l'emploi des seniors », Document d'études, n° 125, Dares, 125 p.

Mesrine A., 1999, « Les différences de mortalité par milieu social restent fortes », in Insee, Données sociales : La société française, Paris, p. 228-235.

Robert-Bobée I., Cadot O., 2007, « Mortalité aux grands âges : encore des écarts selon le diplôme et la catégorie sociale », Insee Première, n° 1122, Insee, Paris, 4 p.

⁶ D'après l'enquête Emploi 2002 réalisée par l'Insee, restreinte aux salariés du secteur privé âgés de 55 à 59 ans.

⁷ Proportion au moins double de celle de la population générale de même classe d'âges.

⁸ Agents de maîtrise, cadres, ingénieurs, chefs d'entreprise, professeurs.

⁹ Pension = taux de pension x Salaire annuel moyen x coefficient de proratisation

N°1

Décembre 2007

BREVES



VIENT DE PARAÎTRE

Barnay T. et Sermet C., *Le vieillissement en Europe, aspects biologiques, économiques et sociaux*, coll. études, La Documentation française, Paris

A PARAÎTRE

Retraite et Société, n° 53 : « Face à la dépendance : familles et professionnels » (coordonné par F. Weber et M.-T. Letablier)

Entre familles et professionnels : quelles réponses aux enjeux de la dépendance ?

Retraite et Société, la revue scientifique de la Cnav, consacre son premier numéro de 2008 à la **prise en charge des personnes dépendantes**, souvent désignée par le terme anglais de "care". Comment accompagne-t-on la perte d'autonomie ? Quelles sont les articulations entre familles, professionnels à domicile et en institutions ?

Les articles rassemblés dans ce numéro se fondent sur des travaux portant sur la situation française contemporaine, à la fois **ethnographiques** – au sein des familles confrontées à un diagnostic de type Alzheimer, des associations d'aide à domicile auprès des personnes âgées... – **et statistiques** (enquêtes HID, Share et Medips).

Ils éclairent les **normes sociales** à l'œuvre dans les pratiques familiales et professionnelles, la diversité des **arrangements quotidiens** qui permettent le maintien à domicile des personnes dépendantes, et les **spécificités de l'aide apportée** aux personnes souffrant de troubles de type Alzheimer.

SÉMINAIRES

La Direction des Recherches sur le vieillissement et la Direction Statistiques et Prospective proposent à partir de 2008 un séminaire de présentation des travaux d'études et de recherches menées au sein de la CNAV ou effectués par des intervenants extérieurs. Les séances s'adressent à un public de spécialistes (chargés d'études, institutionnels, chercheurs, doctorants, universitaires).

Ce cycle de séminaires, intitulé "les mardis matins de la CNAV" débutera le mardi 15 janvier 2008. Pour sa 1^{ère} séance, le séminaire sera consacré aux droits familiaux existants dans le cadre de l'assurance vieillesse.

Cette première séance du séminaire aura lieu le mardi 15 janvier au matin (9h30-12h) à la CNAV, salle Normandie.

Intervenants :
C.Bac, B.Cousin et A.Parisot (CNAV);

Discutant : C.Bonnet (INED)

Merci d'indiquer votre présence par mail à l'adresse suivante :
beatrice.vaugrand@cnav.fr

LES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL AU 30 SEPTEMBRE 2007 Il s'agit de l'ensemble des retraités de droit direct, de droit dérivé ou des deux		11 765 712
<i>montant mensuel moyen</i>		572 €
• Titulaires d'un droit direct servi seul		9 238 654
<i>montant mensuel moyen</i>		579 €
• Titulaires d'un droit dérivé servi seul		874 617
<i>montant mensuel moyen</i>		278 €
• Titulaires d'un droit direct et d'un droit dérivé		1 652 441
<i>montant mensuel moyen</i>		689 €
↳ Bénéficiaires du minimum contributif		4 100 229
↳ Allocataires du minimum vieillesse (Allocation Supplémentaire, ASPA ou ASI)		410 320
↳ Bénéficiaires du Complément de retraite (servi seul)		286 656

Montants mensuels moyens exprimés avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires

LES ATTRIBUTIONS AU COURS DU 3 ^{EME} TRIMESTRE 2007 Attributions effectuées au cours du trimestre, quelle que soit la date d'effet.		228 136
• Droits directs		181 202
• dont :	↳ retraites anticipées	15,0%
	↳ surcote	7,0%
	↳ décote	7,1%
	↳ minimum contributif	40,5%
• Droits dérivés		46 934
	↳ pensions de réversion avant 55 ans	14,6%

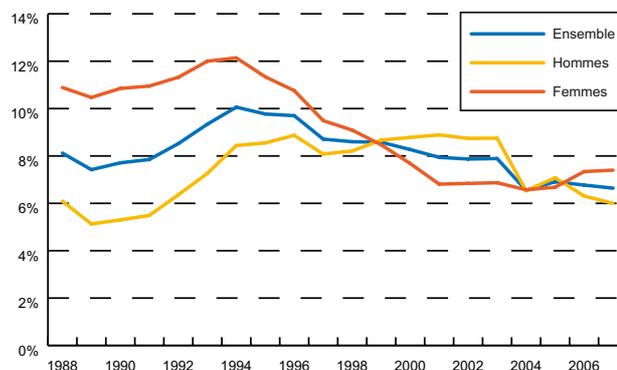
DÉPENSES EN PRESTATIONS DES 12 DERNIERS MOIS période du 1 ^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2007	79,42 Mds €
--	-------------

La décote :

6,6 % c'est la proportion des nouveaux retraités de 2007 ¹ concernés par la décote, c'est-à-dire ayant une pension personnelle calculée à taux réduit (taux < 50 %). Cette proportion s'établit à 6 % chez les hommes et à 7,4 % chez les femmes.

Le montant mensuel moyen de la retraite ² de ces nouveaux retraités est de 236 € contre 620 € pour les retraités bénéficiant du taux plein de 50 %.

Le graphique ci-contre retrace les proportions des retraités concernés par la décote sur les flux des 20 dernières années. La baisse observée à compter de 2004 s'explique par les entrées massives des nouveaux retraités bénéficiant du dispositif de la retraite anticipée avant 60 ans dans le cadre de la réforme des retraites de 2003. Tous ces retraités (majoritairement des hommes) touchent une pension à taux plein ce qui abaisse la part relative des pensions à taux réduit.



¹ attributions de pension personnelle (droit direct) enregistrées au cours de la période du 1er janvier 2007 au 30 septembre 2007.

² montant brut de la pension personnelle du régime général hors avantages complémentaires.